



COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU CONTRAT  
GLOBAL ARMANÇON

COTECH N°1  
26/08/2014  
Montbard

<b>Personnes présentes</b>	<b>Lionel BOUVET – CA 10</b> <b>David DUBOIS – AESN</b> <b>Chris CUENIN – SIRTAVA</b> <b>Véronique LOUIS – SIRTAVA</b> <b>Lucile GAILLARD – SIRTAVA</b> <b>Jean-Yves CHATEL – ONEMA 21</b> <b>Olivier BAROZET – CG 21</b> <b>Larbi SAHNOUNE – CG 21</b> <b>Charlotte BOTTONI – CG 21</b> <b>Frédéric LETOURNEAU – DDT 89</b> <b>Céline SAGRES – CA 21</b> <b>Camille PROST – FREDON Bourgogne</b> <b>Sabine GERDOLLE – ARS 21</b> <b>Vanessa RAFFIN – SIRTAVA</b> <b>Sara FREY - SIRTAVA</b>
<b>Personnes excusées</b>	<b>Bruno BARDOS – ARS 89</b> <b>ONEMA 89</b>

## ORDRE DU JOUR

- Rappel du contexte
- Planning
- Etat des lieux du territoire
- Enjeux du bassin versant
- Fiches masses d'eau
- Concertation

## RAPPEL DU CONTEXTE

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Diapositives 3 à 4

Le bassin versant de l'Armançon est couvert par un outil de planification de la gestion intégrée de l'eau, le SAGE de l'Armançon qui a été approuvé le 6 mai 2013. Jusqu'à aujourd'hui, il en découlait notamment deux outils opérationnels que sont les contrats globaux. A l'amont, le Contrat Global Auxois Morvan (CGAM), porté par le SIAEPA de Semur-en-Auxois, s'est achevé le 31 décembre 2013. Son territoire comprenait le bassin versant amont de l'Armançon, mais également le bassin versant amont du Serein. A l'aval, le Contrat Global Armançon Aval (CGAA), porté par le SIRTAVA, se terminera à la fin de l'année et couvre le bassin versant de l'Armançon aval. Les acteurs du territoire ayant souhaité poursuivre la démarche engagée, un nouveau contrat global est en cours d'élaboration. Son territoire sera l'ensemble du bassin versant de l'Armançon, échelle plus pertinente.

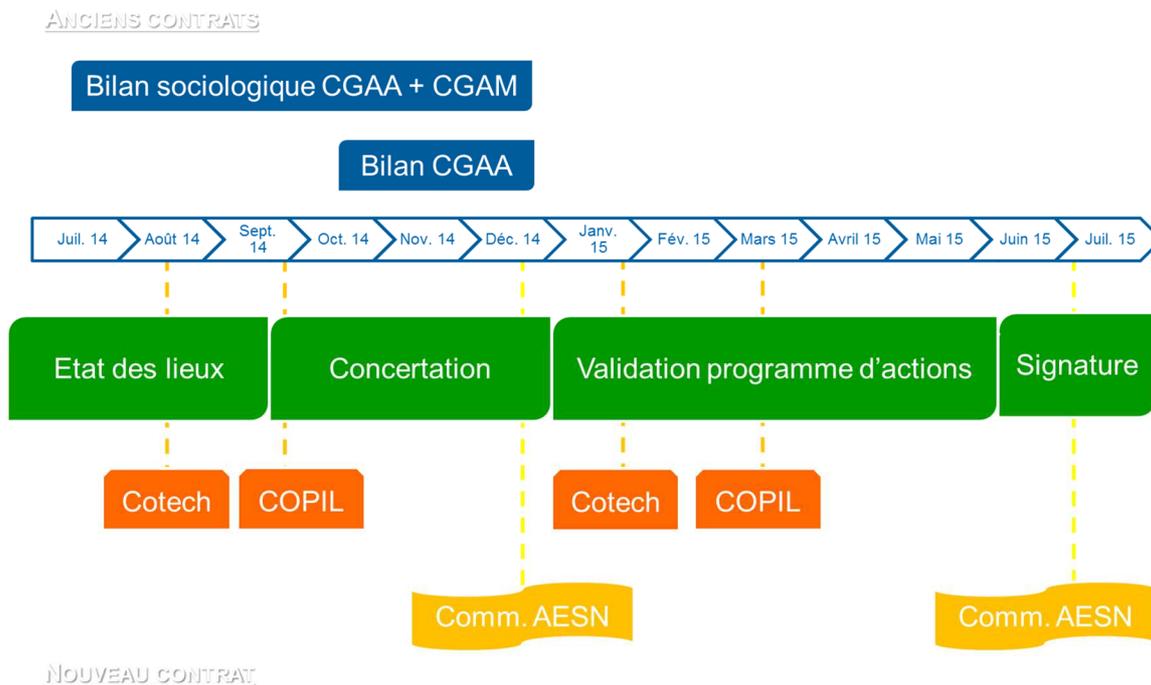
Toutefois, en simultanément, une évaluation des précédentes démarches a été lancée afin d'identifier les effets des contrats globaux sur le territoire par rapport aux objectifs, mais également par rapport au cadre global de la gestion de l'eau. Des recommandations d'amélioration stratégiques et opérationnelles seront ensuite définies afin de permettre aux acteurs du territoire de poursuivre au mieux la démarche. Afin d'apporter une cohérence territoriale et de mutualiser les échelles (acteurs communs...), l'évaluation de ces contrats est réalisée sous la forme d'un groupement de commandes entre le SIAEPA de Semur-en-Auxois et le SIRTAVA.

Le prestataire retenu est CONTRECHAMP, basé à Lyon. Il permettra d'obtenir une réponse claire, argumentée et objective. La phase de rencontre des acteurs concernés a débuté soit sous la forme individuelle soit en groupe. Dans ce cadre, des réunions thématiques par catégorie d'acteurs se dérouleront le 12 septembre prochain.

## PLANNING

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Dispositive 5

Le planning ci-dessous présente les différentes phases de l'élaboration du nouveau contrat.



## ETAT DES LIEUX

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Diapositives 6 à 25

Le Contrat Global Armançon s'étend sur l'ensemble du bassin versant de l'Armançon. Plus de 85% des masses d'eau superficielles n'ont pas encore atteint le bon état déterminé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette dégradation concerne les cours principaux et les affluents y compris en tête de bassin. Les paramètres déclassants l'état écologique sont majoritairement la biologie et/ou la physico-chimie (phosphore notamment). L'état chimique est, quant à lui, dégradé par la présence importante d'hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP). Quant aux masses d'eau

souterraines du bassin versant, 71% sont en qualité médiocre à cause de la présence de nitrates et de pesticides (atrazine, éthylèneurée, AMPA).

Aussi, l'état des lieux a-t-il consisté à développer les principales pressions à l'origine de cette altération afin de pouvoir déterminer les enjeux du bassin versant.

Les principaux éléments de l'état des lieux sont présentés dans le diaporama ci-joint.

---

*M. LETOURNEAU précise qu'il faudrait faire évoluer la liste avec les futurs classements (Conférence environnementale de septembre 2014).*

*Mme GAILLARD précise en quoi consiste le classement des captages prioritaires du SAGE et en rectifie le nombre.*

*Elle ajoute qu'il faudrait préciser que deux appellations d'origine contrôlée sont présentes sur le bassin (Epoisses et Chaource).*

*M. CUENIN s'interroge sur le fait que les données ne montrent pas la présence de maïs en Côte-d'Or contrairement à la réalité. Mme FREY précise que ce sont les données du recensement agricole 2010. M. BOUVET et Mme SAGRES précise que les dernières données disponibles en Chambre sont le registre parcellaire graphique 2011. Au regard de l'absence de données plus précises, le COTECH s'accorde sur le fait de le préciser quand même.*

*Mme FREY précise que les données présentées sur le drainage sont à l'échelle cantonale. Le COTECH s'interroge sur ce manque de précision. M. CHATEL et M. CUENIN précisent qu'il n'y a aucun suivi pour les aménagements de drainage inférieurs au seuil de déclaration fixé à 20 ha, ce qui est relativement fréquent. Mme GAILLARD ajoute donc que ces données sont à prendre avec précaution, car elles ne reflètent pas l'influence quantitative ou qualitative au niveau local.*

*Le COTECH s'interroge sur les mesures de protection des zones humides. M. LETOURNEAU précise que sur les zones humides particulières, des arrêtés préfectoraux peuvent être pris. Mme GAILLARD précise que le SAGE empêche le drainage des zones humides. De plus, les résultats de l'inventaire réalisé actuellement sur l'ensemble du bassin peuvent être inclus dans les documents et une règle pourra être inscrite.*

*M. BAROZET souhaiterait que l'impact de l'ANC sur la qualité des cours d'eau soit exprimé de manière plus objective dans la mesure du possible. Le COTECH soulève le problème des mesures qui se font à l'échelle de la masse d'eau et qu'il peut alors s'avérer difficile de montrer l'impact des collectivités.*

*M. BAROZET précise également qu'il faut faire attention à ne pas minimiser la problématique des pesticides sur le secteur amont (constat de pollution dans plusieurs captages).*

*M. LETOURNEAU précise qu'une évaluation de la démarche BAC par l'AESN est en cours sur 14 captages de l'Yonne. Le COTECH met en avant l'intérêt du contrat global dans l'animation de ces démarches BAC.*

---

## ENJEUX

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Diapositives 26 à 28

Les enjeux du bassin versant sont les suivants.

### MAITRISER LES PRESSIONS PONCTUELLES

#### Réduire les rejets domestiques

L'assainissement collectif est peu représenté à l'amont du bassin. Seule une dizaine de stations d'épuration est présente principalement dans les collectivités de plus de 1 000 habitants. Toutefois, la pression exercée par les dispositifs d'assainissement est grande notamment sur les petits cours d'eau qui ont souvent des capacités d'autoépuration moyennes voire faibles.

L'assainissement collectif est très présent à l'aval du bassin. La plupart des stations d'épuration sont de faibles dimensions et rejettent soit dans les cours d'eau principaux soit dans leurs affluents. Afin d'améliorer la qualité de ces derniers, plusieurs dispositifs devront être réhabilités. Ces améliorations concerneront les réseaux ou la mise en séparatif ; la majorité des systèmes souffrant d'eaux parasites.

### **Réduire les rejets des activités industrielles et artisanales**

L'activité industrielle est relativement bien développée avec 5 pôles industriels majeurs situés à Montbard, Venarey les Laumes, Tonnerre, Saint Florentin et Migennes. La partie icaunaise est la plus industrialisée. La métallurgie constitue la principale source de pollution notamment par la multitude de sites de traitements de surface. L'agroalimentaire est également bien représenté. Des améliorations sont nécessaires dans le traitement des effluents et dans la gestion des eaux pluviales.

Le bassin comprend environ 1800 entreprises artisanales majoritairement localisées dans les villes principales. Les secteurs les plus représentés sont le bâtiment, l'hôtellerie-restauration et la mécanique/garage. Des opérations collectives de sensibilisation et de réduction des pollutions seront menées avec les partenaires du contrat.

## **MAITRISER LES PRESSIONS DIFFUSES**

### **Réduire les rejets domestiques**

A l'amont du bassin, l'assainissement non collectif est majoritaire du fait de la faible densité de population et de la taille des collectivités. La plupart des diagnostics des assainissements non collectifs ont été réalisés et un nombre non négligeable de dispositifs se révèle impactant d'un point de vue sanitaire et environnemental. Les caractéristiques de terrain et les capacités des maitres d'ouvrages se révéleront limitantes à la réhabilitation des dispositifs.

A l'aval, beaucoup de diagnostics initiaux des assainissements non collectifs sont à faire notamment dans l'Yonne afin d'évaluer leur impact sur le milieu.

La gestion du temps de pluie (zonage, aménagement...) devra également être prise en compte dans certaines collectivités.

### **Réduire les apports d'origine agricole**

L'activité agricole couvre 65% du territoire. Son impact est plus limité à l'amont du bassin versant où la polyculture-élevage est très présente. La problématique principale est celle du piétinement du bétail (érosion des berges, colmatage des fonds). Les bassins de la Louesme, de la Réôme et du ru de Bierre sont notamment impactés par la forte concentration des drainages.

L'aval du bassin, tourné vers les grandes cultures, est plus impacté notamment sur les affluents principaux (Armance, Landion, Brumance et Créanton) qui subissent des assècs réguliers. Les effets du drainage sont particulièrement marqués sur les bassins de l'Armance et du Landion.

La viticulture est peu développée sur le bassin. Seul le secteur du Tonnerrois est concerné par un impact, relativement limité, de l'usage des produits phytosanitaires et par une problématique de ruissellement et d'érosion.

### **Réduire les apports d'origine non agricole**

Les produits phytosanitaires sont encore très utilisés par les collectivités et le grand public. Afin d'améliorer la qualité des eaux, une sensibilisation de ces acteurs au zéro pesticide sera menée ainsi que la promotion des techniques alternatives.

## **LES BESOINS EN EAU POTABLE**

Sur les 205 captages que comptent le bassin versant, 56% sont altérés par des nitrates et des pesticides (concentrations supérieures à 50% de la norme). ¼ des captages dépassent ainsi 75% de la norme en eau potable. Cette dégradation concerne également la principale ressource en eau potable superficielle du bassin versant, le lac du Pont, qui alimente environ 20 000 personnes en Côte d'Or où des pollutions chroniques par les pesticides sont observées. Le bassin versant compte ainsi 7 captages Grenelle dans l'Yonne et l'Aube, 15 captages prioritaires au titre du SAGE de l'Armançon et 52 captages classés SDAGE 4.

Des démarches préventives sont à mettre en place pour freiner la dégradation de la qualité de l'eau et l'améliorer par l'intermédiaire de programme d'actions.

Le nombre de maitres d'ouvrages est important. En effet, à l'amont, près de la moitié des communes ont gardé leur compétence tandis qu'à l'aval, la majorité des structures intercommunales sont de petites tailles. La mutualisation des moyens est donc un point important pour faciliter la mise en place de démarches préventives.

De plus, il apparaît comme important de maintenir la diversité des ressources actuelles. Toutefois, une meilleure lisibilité quant à la gestion de la ressource est nécessaire sur certains secteurs du bassin notamment le Montbardois et le Tonnerrois avec la réalisation de schémas directeurs en eau potable.

## LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

De façon générale, la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides est dégradée par les pressions anthropiques notamment à l'aval où de nombreux travaux de rectification et de recalibrage, débutés dans les années 60, ont modifié l'état physique des cours d'eau. C'est le cas notamment des bassins de l'Armançe (Landion) et du Créanton ainsi que le cours principal de l'Armançon. L'amont du bassin a également subi des aménagements hydrauliques plus ou moins importants sur les affluents (Oze, Louesme, Réôme, Saint Martin, Vau Chaussey...). Très tourné vers l'élevage, il subit aussi des pressions dues au piétinement du bétail (berges, colmatage des fonds, ripisylve).

L'ensemble du bassin est également fortement impacté par de nombreux ouvrages, y compris sur la tête de bassin, (environ 500 ouvrages) qui ont des conséquences sur la circulation piscicole, la circulation des sédiments mais aussi sur la capacité d'autoépuration des cours d'eau. Ces obstacles à la continuité écologique sont principalement des seuils de moulins et des digues d'étangs. Les opérations de décloisonnement et de restauration hydromorphologique constitueront un point important du programme.

Les prélèvements du canal de Bourgogne et la présence des lacs de Pont-et-Massène et Grosbois-en-Montagne ont des incidences sur le régime hydrologique de l'Armançon et de la Brenne.

La connaissance des milieux humides est à poursuivre sur l'ensemble du bassin afin de définir une stratégie de préservation et de gestion.

L'aval du bassin est également marqué par des extractions de matériaux.

---

*Le COTECH souhaiterait que l'enjeu inondation, très présent sur le bassin, apparaisse même si celui-ci ne sera pas développer dans le contrat global, les actions liées à cet enjeu étant du ressort du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).*

---

### FICHES MASSES D'EAU

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Diapositives 29

Afin d'établir le futur programme d'actions, un modèle de fiches masses d'eau recensant les principaux éléments de l'état des lieux est présenté aux membres du COTECH. Les fiches seront établies à l'échelle des masses d'eau petits cours d'eau.

---

*Le COTECH propose de compléter le modèle proposé par l'ajout d'éléments supplémentaires jugés nécessaires pour mieux appréhender les pressions de la masse d'eau. Ces éléments seront ajoutés en fonction des données disponibles.*

---

### CONCERTATION - QUESTIONNAIRE

> Cf. diaporama joint « CGA COTECH N°1 » - Diapositives 30 à 33

Afin d'amorcer la phase de concertation pour la réalisation du programme d'actions du Contrat Global Armançon, un questionnaire va être envoyé à toutes les collectivités du territoire. Il sera accompagné d'une lettre d'information qui présentera l'outil Contrat Global, le rôle de la cellule d'animation et expliquera les différentes étapes de l'élaboration du contrat.

L'objectif de ce questionnaire est de créer une réflexion au niveau des collectivités sur leur patrimoine et leurs compétences, ainsi que sur les différents projets ou problèmes qu'elles pourraient rencontrer sur la thématique de l'eau. Par conséquent, cela permettrait de faire remonter des projets ou des besoins d'information ou d'animation de la part de ces collectivités.

Le questionnaire a également pour but d'inciter les collectivités à prendre contact avec la cellule d'animation du Contrat Global Armançon.

---

*M. BAROZET se demande l'utilité des questions sur l'assainissement sachant que la plupart de ces informations se trouvent dans les documents des services de l'Etat (ex : rapport SATESE).*

*Mme RAFFIN explique que leur objectif est d'amorcer une réflexion dans les collectivités sur les connaissances et les outils qu'elles possèdent.*

---

---

*M. DUBOIS ajoute que de nombreuses collectivités n'ont pas de convention de raccordement et n'en connaissent pas l'existence.*

*M. LETOURNEAU précise que dans le département de l'Yonne, beaucoup de ces données ne sont pas connues par les services de l'Etat.*

*M. DUBOIS prend l'exemple du doublement de la redevance « eau potable » qui a pour objectif d'inciter les maîtres d'ouvrage à mieux connaître leur patrimoine.*

*M. BAROZET explique qu'il ne faut pas que les collectivités voient dans ce questionnaire une énième collecte de données. Il est donc important de bien expliquer l'objectif de la démarche dès le début du questionnaire afin d'interpeller les élus sur la connaissance de leurs ouvrages et leur territoire et de lister les problématiques qu'ils rencontrent ainsi que leurs projets. Dans ce cadre, il sera souhaitable de simplifier ou de poser différemment certaines questions.*

*M. SAHNOUNE précise que le Conseil Général de Côte-d'Or a réalisé un questionnaire sur l'assainissement non collectif.*

---

Le questionnaire a été remanié suite aux différentes interventions des membres du comité technique qui ont souhaité le voir plus explicite, plus facile à remplir et rajeuni. Le questionnaire se trouve joint au présent compte-rendu pour validation.

Après validation par les membres du comité technique, le questionnaire sera envoyé le 25 septembre 2014. L'envoi a volontairement été repoussé pour ne pas interférer avec la réalisation du bilan sociologique des contrats Auxois Morvan et Armançon Aval, actuellement en cours. Le retour du questionnaire est demandé pour le 20 octobre 2014. La cellule d'animation du Contrat Global Armançon débutera, avec l'envoi du questionnaire, la phase de concertation qui comprendra de nombreuses rencontres avec les acteurs du territoire (collectivités, services de l'Etat, financeurs, ...).

## **CONCLUSION**

La cellule d'animation remercie l'ensemble du COTECH pour son implication dans l'élaboration du futur Contrat Global Armançon.